

1870 : Douaniers et Contrebandiers.

En février le préposé Garin de la brigade des douanes de Montanges est en circulation sur le sentier du Finage d'en bas à quelque cinq cents mètres de la Valserine lorsqu'il aperçut sur le pays franc deux individus se dirigeant de son côté.

Il se dissimule promptement et reste blotti jusqu'au moment où il voit les arrivants franchir la frontière. Alors prompt comme la flèche, le préposé s'élance vers eux et procède à la vérification et à la saisie d'un ballot dont l'un d'eux est porteur, contenant vingt paquets de tabac haché provenant de manufactures étrangères.

Procès verbal et mise en état d'arrestation des deux contrebandiers nommés Chapuis Henri et Baudet Alcide ouvriers résidant à Genève. Les contrebandiers ont écopé de deux mois de prison.

Sur l'appel de l'administration la cour de Lyon par arrêt du 23 mars a confirmé la décision du tribunal de Nantua.

Quelques temps après un autre accident est intervenu vers Forens.

La même feuille rapporte qu'un funeste accident est arrivé mercredi dernier à deux jeunes gens de la commune de Belley-doux

Vers dix heures du soir, un brigadier et un préposé des douanes de la brigade de Forens étaient embusqués au territoire de Chézery, sur un plateau dominant le cours de la Valserine. Ils étaient à peine à leur poste qu'ils virent un individu froter une allumette comme pour donner un signal. Dix minutes plus tard une bande de huit contrebandiers passait pres du poste de douaniers. Se voyant vigoureusement attaqués, les contrebandiers se dispersèrent de tous côtés.

Deux d'entre eux, les nommés Chapelud, âgé de dix-neuf ans, et Poncet, âgé de 22 ans, traversaient pour la première fois ces parages dangereux. Trompés par l'obscurité de la nuit, ils se précipitèrent au bas d'un rocher à pic d'une hauteur de 50 mètres, avec leur ballot sur le dos.

Deux préposés des douanes, venus à l'aide de leurs camarades, entendirent des plaintes venir du ravin. Ils y descendirent en faisant un détour et trouverent les deux malheureux ayant les jambes broyées, mais vivant encore. Ils se hâtèrent d'aller avertir le maire de Chézery, qui se rendit sur les lieux, ainsi que le docteur Ducret, de Champfromier.

Mais, à l'arrivée de ce dernier, les deux blessés avaient cessé de vivre.

La conduite des douaniers, en cette circonstance, est des plus dignes d'éloges. Dès qu'ils ont entendu des plaintes et prévu un malheur, ils ont abandonné les contrebandiers, qui ne pouvaient leur échapper, pour porter secours aux infortunés tombés victimes de leur imprudence.